

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS

Elèves entrants LP Patu de Rosemont

VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE

Année scolaire 2026-2027

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de leur formation professionnelle, les élèves mineurs entrants en **2nde Bac Pro** ou en **1^{ère} année de CAP**, notamment dans les filières industrielles et sécurité, doivent effectuer une **visite médicale obligatoire**.

Cette visite est réalisée au sein de l'établissement par le **médecin de l'Éducation nationale**.

Votre enfant recevra, en début d'année scolaire, **une convocation précisant la date et l'heure du rendez-vous médical**. Cette convocation lui sera remise en main propre.

➤ *Le jour de l'inscription devront être remis, complétés et signés :*

- le document ESCULAPE – Autorisation parentale
- Le questionnaire de santé

➤ *Le jour de la visite médicale, votre enfant devra obligatoirement présenter les documents suivants :*

- sa convocation (remise en main propre à l'élève en début d'année scolaire)
- son carnet de santé

Nous vous remercions de bien vouloir **compléter et signer les documents joints**, puis de les transmettre lors de l'inscription.

Nous attirons votre attention sur le fait que sans cette visite médicale, l'élève ne pourra pas accéder aux **plateaux techniques** ni effectuer de **période de formation en milieu professionnel (PFMP/stage)**.

Le service DDFPT